

**CONDITIONS DEFINITIVES
CONCERNANT DES CERTIFICATS SUR INDICE**

En date du 10 mars 2008

**Emission de 1 Tranche de Certificats référencés sur Indice
BNP Paribas Global Agribusiness Price Return Index (« BNPIGAPR Index »)
émise par**

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.
(en qualité d'Emetteur)

inconditionnellement et irrévocablement garantis par



BNP PARIBAS

(en qualité de Garant)

Les Certificats ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché de Euronext Paris

AVERTISSEMENT DE L'EMETTEUR

Les Certificats présentés dans les Conditions Définitives s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Un tel investissement, par son caractère spéculatif, implique un risque élevé et il peut en résulter pour le Porteur la perte partielle ou totale de son investissement.

Les Certificats à Maturité Ouverte sont des Certificats à durée indéterminée. Ce type de Certificat peut être remboursé à la discrétion de l'Emetteur. Ces Certificats comportent un risque supplémentaire pour les investisseurs par rapport à des certificats à durée déterminée dans la mesure où les investisseurs ne peuvent pas prévoir la date à laquelle un Certificat à Maturité Ouverte arrivera à échéance.

Le Montant de Règlement à maturité peut être inférieur au Prix d'Acquisition du Certificat.

DISPONIBILITE DES DOCUMENTS

Les termes commençant par une majuscule utilisés et non définis dans les présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base n°07-0356 en date du 12 octobre 2007, le Supplément n°08-0013 en date du 18 janvier 2008 et le Supplément n°08-042 en date du 05 mars 2008 (ensemble, le "Prospectus de Base"). Le présent document constitue les "Conditions Définitives" des Certificats décrits ci-dessous et doit être lu avec le Prospectus de Base.

Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), dont l'adresse est <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet Certificats de BNP Paribas dont l'adresse est <http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr> ou tout autre site Internet de l'Emetteur qui viendrait à lui succéder.

Dispositions Générales

- | | |
|---|--|
| 1. Autorisation | L'émission des Certificats a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de l'Emetteur adoptée le 7 mai 2007. |
| 2. Nombre de Certificats | 200 000 Certificats. |
| 3. (a) Tranches de Certificats | 1 Tranche. |
| (b) Préciser si les Certificats doivent être consolidés et former une seule tranche, assimilables aux Certificats d'une tranche existante | Non Applicable. |
| 4. Type de Certificats | - Certificats « 100% » sur Indice : le Certificat réplique l'évolution de l'Indice aux frais de gestion près.

- Certificats à Maturité Ouverte.
(« Certificat 100% à Maturité Ouverte »). |
| 5. Date d'émission des Certificats | 12 mars 2008 |
| 6. Prix d'Emission (par Certificat) | EUR 138,846 |
| 7. Forme des Certificats | Les Certificats sont émis au porteur. La propriété des Certificats sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier. |
| 8. Sous-jacent | Nom de l'Indice : BNP Paribas Global Agribusiness Price Return Index ("Global Agribusiness Index" ou "BNPIGAPR Index" ou "l'Indice").

Reuters ric: .BNPIGAPR

Bloomberg: BNPIGAPR

Site internet: http://www.bnpparibasindex.com

<i>Voir « Informations relatives à l'Indice » en fin de ce document.</i> |
| 9. Promoteur / Marché Lié | Promoteur : BNP Paribas.

Il n'existe pas de Marché Lié pour cet Indice. |
| 10. Parité | Trois Certificats pour un Indice. |
| 11. Niveau initial du sous-jacent | 416,538 (le 27 février 2008). |
| 12. Certificat à Maturité Ouverte | Oui. |
| 13. Date d'Evaluation | Les Certificats étant à Maturité Ouverte, la Date d'Evaluation sera déterminée par l'Emetteur et notifiée aux Porteurs conformément à la Condition 17 du Prospectus de Base et publié par Euronext Paris au plus tard 10 Jours Ouvrés avant la Date d'Evaluation. |
| 14. Heure(s) d'Evaluation | Non Applicable. |
| 15. Cas d'Echéance Anticipée Automatique | Non Applicable. |

- | | |
|--|---|
| 16. Cas d'Echéance Anticipée Volontaire | Applicable.
L'Emetteur pourra procéder au remboursement anticipé de la totalité des Certificats à la Date de Règlement.
<i>Voir §13 et §21.</i> |
| 17. Si le calcul de la moyenne s'applique dans la détermination du niveau du sous-jacent en cas de Dérèglement du Marché, préciser le mode de calcul de la moyenne | Non Applicable. |
| 18. Centre(s) financier(s) supplémentaire(s) pour les besoins de la définition de Jour Ouvré | Non Applicable. |
| 19. Autres définitions | Non Applicable. |
| 20. Tableau | Non Applicable. |

Règlement

- | | |
|------------------------------------|---|
| 21. Date de Règlement | 5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation. |
| 22. Niveau(x) de Référence | Non Applicable. |
| 23. Modalités de Règlement | Règlement en Espèces. |
| 24. Calcul du Montant de Règlement | Le Porteur recevra un Montant de Règlement égal à : |

$$\text{Valeur}_t = \text{Valeur}_{t-1} \times \left(1 - \text{AF} \times \frac{\text{Act}_{t-1;t}}{360} \right) \times \left(\frac{\text{Index}_t}{\text{Index}_{t-1}} \right) + \sum_{i=1}^t 90\% \frac{\text{Div}_i}{T_i}$$

Où

Valeur_{t-1} : Valeur du Certificat à la clôture le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (avec « t=0 », signifie la date d'émission des Certificats - voir §5).

AF : Commission de Gestion = 0.60%. Cette commission sera prélevée quotidiennement.

Act_{t-1,t} : Nombre de jour calendaire entre le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (inclus) et la Date d'Evaluation (date non incluse).

Index_t : Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation tel que publié le Jour de Bourse suivant la Date d'Evaluation.

Index_{t-1} : Cours de clôture de l'Indice le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation tel que publié à la Date d'Evaluation.

$\sum_{t-1}^t 90\% \frac{DIV_i}{T_i}$: Montant en points d'indices

représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement versé par les composants de l'Indice (Action_i) entre t-1 et t.

- | | |
|--|-----------------|
| 25. Devise de Règlement pour le paiement de tout montant | Euro (« EUR »). |
| 26. Taux de Change et Taux de Change de Substitution pour la conversion, si nécessaire, de tout prix, cours ou de tout autre montant dans la Devise de Règlement concernée, et détails de la détermination de ces taux | Non Applicable. |
| 27. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call : | Non Applicable. |
| 28. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put : | Non Applicable. |
| 29. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call à Fenêtre d'Activation : | Non Applicable. |
| 30. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put à Fenêtre d'Activation : | Non Applicable. |
| 31. Modalités supplémentaires pour le calcul du Montant de Règlement : | Non Applicable. |
| 32. Autres dispositions : | Applicable. |

(a) Coupon

Chaque Année_y, un Coupon sera calculé à la Date de Constatation et payé, s'il est positif, 7 Jours Ouvrés après cette date :

Montant du Coupon =

$$90\% \sum_{y=1} \frac{Div_i}{T_i} - AC_y$$

Où

Date de Constatation : Le 15 septembre de chaque Année_y après la clôture.

Pour l'Année_{y=1}, la période commence à la Date d'Emission et se termine le 15 septembre 2008 après la clôture. Pour les années suivantes (y=2,3,...), la période commence le 16 septembre de l'Année_y et se termine le 15 septembre (inclus) de l'Année_{y+1}.

Div_i : Montant en points d'indices représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement versé par les composants de l'Indice (Action_i) au cours de l'Année_y.

T_i : Taux de Conversion (EUR/Devise de l'Action_i) interbancaire officiel publié à 17h00 (CET) par la World Management Company (WM Company) à la date de détachement du dividende de l'Action_i.

AC_y : Commission de Gestion = 0.60% prélevée quotidiennement.

Commission annuelle calculée pour chaque Année_y selon la formule suivante :

$$\sum_{t=1}^n \frac{0.60\%}{360} * MarketValue_t$$

Voir § 24 et 32 (c)

Market Value_t : Cours de clôture de l'Indice le jour « t » ou le jour de Bourse précédent.

n : Nombre de jour calendaire pour chaque Année_y.

(b) Gestion des Dividendes

Les dividendes des Action_i ne sont pas conservés par l'Emetteur. Ils font l'objet d'un versement annuel de Coupon.

Voir § 32 (a) Coupon

(c) Commission de Gestion

0.60% (ou « AC »). Cette commission sera prélevée quotidiennement.

Voir § 24 et § 32 (a) Coupon

(d) Autres

Non Applicable.

Dérèglement du Marché

- | | |
|---|-----------------|
| 33. En cas de Dérèglement du Marché, nombre de Jours de Bourse (si ce nombre n'est pas vingt) pour le report de la Date d'Evaluation et préciser le Jour de Bourse qui sera réputé être la Date d'Evaluation (le cas échéant) | Non Applicable. |
| 34. Dispositions pour le calcul du Montant de Règlement si un Cas de Dérèglement du Marché survient lors de la Date d'Evaluation (si elles sont différentes de celles prévues dans le Prospectus de Base) | Non Applicable. |
| 35. Pour les besoins de la Méthode d'Actualisation nom et définition du Taux Interbancaire Offert | Non Applicable. |
| 36. Autres dispositions | Non Applicable. |

Cotation sur Euronext Paris

- | | |
|-------------------------|--|
| 37. Négociation | Les Certificats se négocient à l'unité |
| 38. Date de radiation | La radiation des Certificats sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation (cette date étant exclue), et telle que définie en §13, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée. |
| 39. Publication au BALO | La notice légale préalable à la cotation de la présente émission sur le marché de Euronext Paris sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 12 mars 2008. |

Compensation et distribution

- | | |
|---|---|
| 40. Code ISIN | NL0006086829 |
| 41. Code Commun | 35177086 |
| 42. Code Mnémonique | 3335B |
| 43. Agent Financier | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 44. Agent de Calcul | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 45. Détails de tout système de compensation autre que Euroclear France, Clearstream, Luxembourg, ou Euroclear et mention du code/numéro de compensation correspondant | Non Applicable. |
| 46. Nom du dépositaire commun, le cas échéant | Non Applicable. |
| 47. Méthode de distribution des Certificats (syndiquée ou non) y compris le(s) nom(s) du/des Etablissement(s) Souscripteur(s) | L'émission n'est pas syndiquée.
BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 48. Modalités de l'offre en cas d'offre au public avec période de souscription : | Non Applicable. |

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDICE

"BNP Paribas Global Agribusiness Price Return Index"

A - Descriptif de l'Indice

L'Indice ("BNP Paribas Global Agribusiness Price Return Index" ou "Global Agribusiness Index" ou "Indice") est un indice créé le 28 Avril 2004. Il est calculé, développé et exploité par BNP Paribas Arbitrage S.N.C (« l'Agent de Calcul »).

L'Indice est composé d'une sélection de valeurs internationales (Action_i) comprises dans la liste « Agribusiness List » (la « Liste ») établie par BNP Paribas (l'« Agribusiness List Advisor »).

De la Liste « Global Agribusiness List » à l'Indice Agribusiness : les critères d'éligibilité de l'Indice

La Liste est composée de valeurs internationales dont les revenus sont liés à l'industrie agricole et qui sont suffisamment liquides.

Chaque année, le dernier jour de bourse des mois de mars et septembre (à la clôture) , l'« Agribusiness List Advisor » revoit la composition de la Liste et fournit cette nouvelle Liste à l'Agent de Calcul pour recomposer l'Indice.

Pour ce faire, l'Agent de Calcul attribue des points à chaque valeur composant la Liste selon les trois critères suivants :

- **Critère Economique (Les pourcentages étant observés sur l'exercice précédent)**
 - o 4 points : si plus de 75% de l'activité de la société est lié à l'industrie agricole
 - o 3 points : si plus de 50% de l'activité de la société est lié à l'industrie agricole
 - o 2 points : si plus de 20% de l'activité de la société est lié à l'industrie agricole
 - o 1 point si moins de 20% de l'activité de la société est lié à l'industrie agricole, l'Agent de Calcul considérant que ce pourcentage pourrait augmenter dans un futur proche.
- **Critère de Liquidité et de capitalisation**
 - o 4 points : si la capitalisation boursière de la société est supérieure à 3 milliards de dollars et si le volume moyen traité par jour est de 25 millions de dollars sur les trente derniers jours
 - o 3 points : si tous les critères nécessaires à l'obtention d'un rating de 4 points ne sont pas remplis et si la capitalisation boursière de la société est supérieure à 1 milliard de dollars et si le volume moyen traité par jour est de plus de 10 millions de dollars sur les trente derniers jours
 - o 0 point : si tous les critères nécessaires à l'obtention d'un rating de 4 ou 3 points ne sont pas remplis et si le volume moyen traité par jour est de plus de 5 millions de dollars sur les trente derniers jours

- Critère fondamental

Pour chaque valeur, l'Agent de Calcul détermine les ratios fondamentaux suivants : Peg ((Cours/Bénéfices)/Croissance des résultats), VEG, résultats bruts sur capitaux investis, les classe et leur attribue des points:

- o 4 points : Si l'Agent de Calcul a attribué à la valeur un rating fondamental +++
- o 3 points : Si l'Agent de Calcul a attribué à la valeur un rating fondamental ++
- o 2 points : Si l'Agent de Calcul a attribué à la valeur un rating fondamental +
- o 1 point : Si l'Agent de Calcul a attribué à la valeur un rating fondamental –

L'Agent de Calcul sélectionne, pour la composition de l'Indice, les valeurs qui totalisent le plus de points.

En outre, seules les valeurs qui ont un volume moyen traité par jour de plus de 5 millions de dollars sur les trois mois précédant la date de recomposition sont retenues.

Le poids de chaque valeur dans l'Indice est déterminé en fonction des points attribués aux valeurs.

Il est prévu qu'aucune valeur ne peut avoir une pondération de plus de 20 % dans l'Indice à chaque date de révision de l'Indice.

Enfin, les actions pouvant entrer dans la composition de l'Indice sont des valeurs appartenant aux pays suivants :

• Australie	• Pays Bas
• Autriche	• Norvège
• Belgique	• Portugal
• Canada	• Singapour
• Danemark	• Espagne
• Finlande	• Suède
• France	• Suisse
• Allemagne	• Grande Bretagne
• Grèce	• USA
• Hong-kong	• Italie
• Japon	• Corée
• Irlande	• Indonésie
• Taiwan	• Malaisie
• Chine	

« The Agribusiness Advisor » se réserve le droit d'ajouter des pays à cette liste.

Calcul de l'Indice et Publication de l'Indice

A la date initiale de calcul de l'Indice, soit le 28 Avril 2004, la valeur de base de l'Indice a été fixée à 100.

L'Indice est calculé tous les jours.

Néanmoins le Sponsor de l'Indice se réserve le droit de retarder la publication du niveau du Agribusiness Index, de suspendre ou d'en interrompre la publication si des circonstances indépendantes de sa volonté en empêchent le calcul correct.

L'Indice est exprimé en Euro. Le taux de conversion utilisé pour convertir le prix des actions composant l'Indice est le taux Euro/Foreign Exchange Reference Rates officiel de la Banque Centrale Européenne publié par la WM Compagny (publié sur la page Bloomberg : WMCO, www.compagny.com).

Toute repondération, tout ajustement, ou évènement affectant le Agribusiness Index fera l'objet d'une publication*.

B - Composants de l'Indice (au 27 février 2008)

Action _i	Ric Reuters	Code Isin	Code Bloomberg	Pays	Bourse
Monsanto Co	MON.N	US61166W1018	MON	USA	NYK
Deere & Co	DE.N	US2441991054	DE	USA	NYK
Mosaic Co	MOS.N	US61945A1079	MOS	USA	NYK
Syngenta	SYNN.VX	CH0011037469	SYNN	Suisse	ZUR
Archer Daniels Midland CO	ADM.N	US0394831020	ADM	USA	NYK
Wilmar International LTD	WLIL.SI	SG1T56930848	WIL	Singapoure	SIN
CNH Global N.V	CNH.N	NL0000298933	CNH	USA	NYK
Bunge LTD	BG.N	BMG169621056	BG	USA	NYK
Kubota Corp	6326.T	JP3266400005	6326	Japon	TOK
IOI Corporation Berhad	IOIB.KL	MYL196100001	IOI	Malaisie	KUA
Qinghai Salt Lake	000792.SZ	CNE000000SW2	792	Chine	CNA
Sinochem Hong Kong Holding	0297.HK	BMG8403G1033	297	Hong Kong	HKG
Golden Agri-resources	GAGR.SI	MU0117U00000	GGR	Singapoure	SIN
Agco Corp	AG.N	US0010841023	AG	USA	NYK
CF industries Holdings INC	CF.N	US1252691001	CF	USA	NYK
Kuala Lumpur Kepong Berhad	KLKK.KL	MYL244500004	KLK	Malaisie	KUA
Yunnan Yuntianhua CO A SHS	600096.SS	CNE000000S01	600096	Chine	CNA
Heilongjiang Agriculture A	600598.SS	CNE0000019Z9	600598	Chine	CNA
China Agri-industries HLD	0606.HK	HK0606037437	606	Hong Kong	HKG
Taiwan Fertilizer CO LTD	1722.TW	TW0001722007	1722	Taiwan	TAI
Chaoda Modern Agriculture	0682.HK	KYG2046Q1073	682	Hong Kong	HKG
UAP Holding Corp	UAPH.OQ	US9034411036	UAPH	USA	NYK
Futuris Corporation	FCL.AX	AU000000FCL5	FCL	Australie	SYD
Indofood Agri ressources	IFAR.SI	SG1U47933908	IFAR	Singapoure	SIN

Action _i	Nombre d'Action _i	Devise	Cours de l'Action _i	Cours de l'Action _i en EUR	Taux de conversion	Valeur de l'Action _i dans l'Indice	Poids des Action _i dans l'Indice
Monsanto Co	0,208621982	USD	119,27	78,98937051	0,662273585	16,478919	3,956%
Deere & Co	0,350639362	USD	86,24	57,11447399	0,662273585	20,0265827	4,808%
Mosaic Co	0,291801778	USD	113,17	74,94950164	0,662273585	21,8703978	5,251%
Syngenta	0,09420059	CHF	305	190,0152323	0,623000762	17,8995471	4,297%
Archer Daniels Midland CO	0,69574997	USD	45,23	29,95463426	0,662273585	20,8409359	5,003%
Wilmar International LTD	7,91198232	SGD	4,86	2,304231266	0,47412166	18,231037	4,377%
CNH Global N.V	0,379596431	USD	52,56	34,80909964	0,662273585	13,21341	3,172%
Bunge LTD	0,196465394	USD	110,17	72,96268088	0,662273585	14,3346419	3,441%
Kubota Corp	2,431907947	JPY	750	4,66406175	0,006218749	11,3425688	2,723%
IOI Corporation Berhab	6,98709424	MYR	8,3	1,718871486	0,20709295	12,0099171	2,883%
Qinghai Salt Lake	2,536186024	CNY	89,99	8,343719988	0,092718302	21,161226	5,080%
Sinochem Hong Kong Holding	24,22543468	HKD	7,5	0,638017815	0,085069042	15,4562589	3,711%
Golden Agri-resources	41,17847763	SGD	1,17	0,554722342	0,47412166	22,8426215	5,484%
Agco Corp	0,455043877	USD	65,8	43,57760191	0,662273585	19,8297209	4,761%
CF industries Holdings INC	0,231715177	USD	124,88	82,70472532	0,662273585	19,1639401	4,601%
Kuala Lumpur Kepong Berhad	3,075951158	MYR	18,7	3,872638167	0,20709295	11,9120459	2,860%
Yunnan Yuntianhua CO A SHS	2,897412111	CNY	60,78	5,635418389	0,092718302	16,3281295	3,920%
Heilongjiang Agriculture A	11,65	CNY	20,88	1,935958144	0,092718302	22,5488789	5,413%
China Agri-industries HLD	30,8246	HKD	5,65	0,480640087	0,085069042	14,8155384	3,557%
Taiwan Fertilizer CO LTD	7,067	TWD	129	2,763425281	0,021421901	19,5291265	4,688%
Chaoda Modern Agriculture	20,2678	HKD	9,08	0,772426901	0,085069042	15,655394	3,758%
UAP Holding Corp	0,5688	USD	38,59	25,55713765	0,662273585	14,5368999	3,490%
Futuris Corporation	5,714	AUD	2,02	1,259799331	0,623663035	7,19849338	1,728%
Indofood Agri ressources	19,6892	SGD	3,14	1,488742011	0,47412166	29,3121392	7,037%
						416,53837	100%

* La composition de l'Indice est disponible à tout moment (sauf en cas de problème technique), durant toute la durée de vie du Certificat (i) auprès des experts au numéro de téléphone suivant : N° Vert : 0800 235 000 (appel gratuit depuis un poste fixe) et (ii) sur un site Internet www.bnpparibasindex.com.